

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 6 (1948)

**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

### Economie dirigée d'hier et d'aujourd'hui<sup>1</sup>.

S'emparant d'un très grand sujet, l'auteur s'efforce de comparer la politique économique de Colbert et le dirigisme contemporain, appliqué en France depuis quelque quinze ans. Sur le conseil de Gaétan Pirou, qui lui avait suggéré l'idée de cette étude, M. Piettre cherche à dégager de cette confrontation « les éléments utilisables pour la reconstruction économique et sociale ». A juste titre, sans doute, il juge que, face aux difficultés de l'heure présente, il n'est pas trop des leçons de l'histoire pour agir ou penser de façon opportune. Aussi lira-t-on avec satisfaction dans l'ouvrage de cet économiste la pétition : « Qu'on médite l'histoire, qu'oublie trop souvent notre science. »

A-t-il toutefois rendu lui-même la leçon de l'histoire aussi claire et péremptoire qu'on l'eût voulu ? Il sera permis de n'en être pas toujours convaincu. Le plan du livre est parfaitement simple : doctrine et application du colbertisme, d'abord ; du dirigisme ensuite ; et, en conclusion, différences et ressemblances. D'où, par parenthèse, des redites. Il convient de souligner que la comparaison est strictement limitée à la France, tant pour le mercantilisme de Colbert que pour la France contemporaine ; or, il est certain que l'élargissement du parallèle — des deux côtés — aurait permis d'en amplifier la portée : rien de plus directement suggestif, à mon sens, que l'analogie existant à certains égards entre les réglementations de Colbert et les codes de Franklin D. Roosevelt du temps du *New Deal*. (On pourrait en dire autant des ambitions de Pierre le Grand, faisant songer à celles des chefs soviétiques ; M. Piettre y fait allusion d'un mot.) Puisque le péril de l'anachronisme était, d'emblée, bravé, pourquoi s'arrêter à mi-chemin ?

Peut-être est-ce là une conséquence du rôle décisif que l'auteur attribue à la personne même de Colbert, au risque de parler trop peu de ses prédécesseurs (de Louis XI à Richelieu, en passant par Henri IV). Ayant été, pendant vingt-deux ans, pratiquement « ministre » du commerce, de l'industrie, de la marine, des colonies, des transports, du travail et même, comme on dirait aujourd'hui, du peuplement, Colbert a pu mettre l'économie au service de sa fin véritable — politique et étroitement nationale : « la guerre d'argent demeure la guerre », nous dit-on. Peut-il, dès lors, y avoir une différence décisive entre le mercantilisme et ce que M. Piettre hésite à appeler le « néo-mercantilisme » ? Il nous rappelle lui-même que l'autarcie de ces dernières années a précipité le conflit mondial, comme le tarif de 1667 avait conduit à la guerre de Hollande.

<sup>1</sup> André PIETTRE, *Economie dirigée d'hier et d'aujourd'hui : Du colbertisme à notre temps*, Paris, Librairie de Médicis, 1947, 223 pages.

Dans l'un et l'autre cas, la politique de l'économie dirigée s'est développée sous la pression des circonstances, bien plus que sous l'influence des idées. Cela demeure vrai si l'on souligne que le colbertisme n'est, à proprement parler, ni étatique, ni socialiste, mais interventionniste et autoritaire. Entre le colbertisme, politique de puissance, et le dirigisme, réaction de défense, il n'y a qu'une différence de degré, non de nature.

Alors que le dirigisme de crise visait avant tout à combattre la surproduction, celui de la reconstruction d'aujourd'hui, comme celui de Colbert, a pour but l'accroissement de la productivité; on trouvera, sur ce point, une note bien venue sur Keynes et le mercantilisme: Colbert eût ratifié l'idée dominante de l'auteur britannique: « La faiblesse de l'incitation à investir a été de tout temps la clé du problème économique »; il l'a même appliquée, avant la lettre. Et avec plus de souplesse que les dirigistes actuels: comme Napoléon plus tard, Colbert ne prétend pas que l'Etat doive être nécessairement fabriquant, commerçant, financier, mais il estime avoir le droit et la mission d'indiquer la voie aux entrepreneurs et de les inciter à s'y engager. Or, « de l'enseignement traditionnel, les dirigistes retiennent... la croyance à l'existence de lois économiques, mais ils rejettent la partie dynamique, la croyance à l'application spontanée de ces lois au seul appel de l'intérêt privé. »

Examinant l'économie dirigée en doctrine, M. Piettre en montre les variantes (dirigisme conservateur, dirigisme de gauche et dirigisme central — qu'il préfère), et indique qu'à la notion libérale de la valeur-désir, à la thèse colbertiste de la valeur-qualité, aux conceptions de la valeur-stabilité et de la valeur-besoin, caractéristiques des autres formes d'économie dirigée, le dirigisme central tendrait à faire succéder celle de la valeur-productivité.

Condamnant les méthodes du dirigisme français de 1947 — cause de « sclérose » — M. Piettre ne peut s'empêcher de voir dans celui du XVII<sup>e</sup> siècle un élément tonique et de progrès par excellence; ne se contredit-il pas en constatant à un autre endroit de son étude qu'ils ont conduit tous deux aux mêmes abus et échoués aux mêmes écueils?

Et sur cet immense sujet, que de précautions encore à prendre et que de choses encore — et vitales, à dire!

J. HALPÉRIN.

### Abondance ou misère<sup>1</sup>.

M. Maurice Allais, ingénieur et économiste, est, dans ce dernier domaine, l'un des Français les plus « dynamiques ». Le mince ouvrage — petit par le volume, mais riche de pensées — qu'il a fait paraître sous le titre péremptoire *Abondance et misère* est animé d'une foi et d'un enthousiasme pour sa propre cause, prêts à tout emporter au passage. Ce livre a paru bien avant les récentes expériences financières et monétaires françaises, et il est certain que l'auteur

<sup>1</sup> Maurice ALLAIS : *Abondance ou misère*, Librairie de Médicis, Paris, 1947, 131 pages.

ne renoncerait pas aujourd’hui à sa fougue et à son mordant. Dans le débat de doctrine et de politique économique, encore ouvert, ses « propositions pour le redressement de l’économie française » gardent toute leur actualité et valent sans doute à plus d’un égard pour d’autres pays que la France. Devant l’acceptation quasi universelle du dirigisme, l’auteur plaide pour un retour à l’économie concurrentielle et qualifie avec une trace d’affectation ses propres vues d’*hétérodoxes*, car il s’agit d’un refus de ce qui est aujourd’hui devenu une manière d’orthodoxie, pour revenir au contraire en partie à l’orthodoxie d’hier. C’est une manière pour lui de s’inscrire en faux contre la tendance actuelle : les opinions même (peut-être : surtout) économiques sont admises avec une foi religieuse : il s’agit de dogmes que l’on ne discute plus, la réalité étant différente.

Après avoir dénoncé le bilan du « planisme central », l’auteur traite de la gestion et de la répartition, pour mettre en lumière l’efficacité irremplaçable, à ses yeux, du système concurrentiel. Les idées qu’il remue sont tellement nombreuses et sa démonstration est si stimulante qu’il y aurait, en fait, matière à ample discussion ; il n’en peut être question dans le cadre d’un bref compte rendu et il se faut contenter de signaler quelques-unes des idées auxquelles M. Allais tient le plus.

Et d’abord, une équivoque à écarter : le régime concurrentiel ne saurait être identifié à un régime de « laisser-faire » quasi anarchique ; il s’oppose seulement aux économies où toutes les opérations de la vie économique tendent à être dirigées par une autorité centrale. M. Allais condamne sans appel le planisme central : « Dans cette faillite, ce ne sont pas les hommes chargés de faire fonctionner le système qui sont coupables, c’est le système lui-même qui sécrète une impuissance et une paralysie contre lesquelles aucune force humaine ne pourra rien, tant qu’il restera maintenu dans ses principes ». Gaspillage, monnaie, répartition, moralité et destruction : telles sont les rubriques où les méfaits du planisme central sont d’emblée stigmatisés. Le planisme appelle une direction constante ; or, par un tragique paradoxe, les dirigeants, quelquefois hommes remarquables, sont continuellement débordés par les exigences contingentes du jour et n’ont pas la possibilité de réfléchir comme il faudrait sur les véritables problèmes ; M. Allais croit pouvoir ajouter qu’ils manquent aussi de certaines connaissances économiques de base absolument fondamentales.

Les propositions concrètes pour un retour à l’efficacité économique dans le cadre d’une répartition acceptable reposent sur la suppression des rentes de rareté et des profits inflationnistes. Voici un exemple concret : les rentes de rareté tiennent essentiellement à la rareté des matières premières, mais comme ces dernières passent par des canaux obligatoires, il est très facile pour l’Etat de se les approprier. Que l’Etat fixe donc les prix du charbon, de l’essence, de l’électricité ou du café au niveau des prix qui correspondraient à l’égalité des demandes à ces prix aux ressources disponibles, qu’il encaisse les différences et qu’il rétablisse la liberté des transactions. Deux objectifs essentiels se trouveront ainsi réalisés simultanément : l’efficacité économique et la mise à la disposition de l’Etat d’un pouvoir d’achat considérable. Il est entendu que les entreprises nationalisées devront être soumises au même régime de concurrence que les entreprises privées dans des conditions d’égalité,

avec les mêmes règles de gestion ; ce système ne sera maintenu que dans les secteurs où des rentes de rareté tendraient normalement à subsister. *Il faut un retour graduel à la liberté économique* ; des contraintes resteront, mais elles doivent être le moins gênantes, et M. Allais, qui parle joliment d'une « discipline de la liberté », démontre longuement la possibilité de la politique proposée en réfutant avec véhémence les arguments qu'il s'oppose à lui-même.

Sans doute, sans contrôles l'économie irait à l'anarchie ; mais « l'économie concurrentielle nous fournit, personnifié dans le compte profits et pertes, le meilleur contrôleur qui puisse s'imaginer, impartial par définition, permanent et omniprésent par essence, inflexible dans ses sentences, gratuit enfin, ce qui n'est pas le moindre de ses avantages. » Et de rappeler à bon escient que, même en U. R. S. S., la politique économique du plan quinquennal doit être d'« augmenter dans l'économie nationale le rôle du bénéfice et du calcul économique » pour stimuler l'accroissement de la production : l'évolution de la structure économique soviétique vers une structure concurrentielle commencée depuis quinze ans se poursuit d'une manière continue, sinon accélérée. Sans doute, l'élimination des inaptes qu'implique le mécanisme préconisé est-elle cruelle à certains égards, mais hautement efficace.

La doctrine de M. Allais prend toute sa mesure lorsqu'il dénonce le mythe du « plan », et qu'il pose en principe qu'il ne suffit pas de faire un « plan » pour que l'économie par miracle se remette à fonctionner ; tout au contraire, c'est le fait de vouloir fixer par un « plan » toutes les opérations de la vie économique qui l'arrête à coup sûr...

J. HALPÉRIN.

### Histoire des famines à Paris<sup>1</sup>.

Les difficultés du ravitaillement et les vicissitudes du rationnement ont suggéré à un auteur français l'idée d'écrire ce qu'il appelle l'histoire des famines à Paris. Tel est l'objet de ce petit volume, dans lequel les siècles défilent à très rapide allure, faisant alterner notes pittoresques et observations d'économiste. On apprend ainsi des détails sur les variations du régime alimentaire des Parisiens et sur les sources d'approvisionnement. Si le chapitre consacré à la Révolution française est insuffisant, on lira avec intérêt les renseignements fournis sur le ravitaillement pendant le siège de la capitale en 1870, et l'on ne s'étonnera pas de voir que l'étude est poussée jusqu'à la dernière occupation allemande ; sur ce point, toutefois, la question n'est pas épuisée.

Ce petit volume fait penser qu'il serait utile de voir paraître une bonne étude historico-économique du rationnement en Suisse. Le moment semble venu.

J. H.

<sup>1</sup> François VINCENT : *Histoire des famines à Paris*, Librairie de Médicis, Paris, 1946, 184 pages.

### Luxus und Luxussteuer<sup>1</sup>.

La maison d'édition A. Francke A. G. à Berne vient de publier un volume intitulé « Luxe et impôt de luxe », émanant de M. le professeur Marbach. Cette brochure n'est autre que le texte pour ainsi dire inchangé du rapport que M. Marbach avait rédigé à l'intention du Département fédéral des finances sur la question de l'impôt de luxe. Elle contient en outre un chapitre spécial sur les « raffinements » que l'on pourrait apporter à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

M. le professeur Marbach relève tout d'abord le caractère subjectif et relatif de la notion de luxe. Il énumère les difficultés qui surgissent dès que l'on veut déterminer ce que l'on entend par consommation de luxe. Même si, du point de vue théorique, on peut admettre qu'il existe un « luxe absolu », on n'évitera pas d'être obligé de mesurer l'existence ou la non-existence du luxe en usant de critères individuels, c'est-à-dire d'étalons pratiquement inutilisables. M. Marbach donne des exemples frappants de la relativité de la notion de luxe dans le temps. Il y a quelques décennies, le fait de se faire plomber une dent à la place de se la faire arracher était encore considéré dans les milieux paysans comme quelque chose de distingué. Aujourd'hui, les hommes politiques du parti socialiste ne considèrent plus qu'un ascenseur soit un luxe dans un immeuble ouvrier. Ce point de vue eût semblé extraordinaire il y a trente ans seulement. M. Marbach en conclut à ce que « chacun soit libre de choisir, sans être taxé, ce qu'il désire consommer ». Or, cette liberté n'est plus intégrale aujourd'hui, puisque des articles de consommation courante, comme les appareils de radio, l'eau de Cologne et les films photographiques sont soumis à l'impôt de luxe.

L'auteur étudie ensuite à fond les possibilités de différencier pratiquement les marchandises de luxe et les objets nécessaires à l'existence. La même marchandise peut, dans un cas, être l'objet de luxe et, dans l'autre, un objet nécessaire à l'intéressé (par exemple automobile, produit pour les soins de la peau). Dans ce dernier cas, l'impôt de luxe, que l'on prétend être éminemment social, devient exactement le contraire. Il importe peu à une femme fortunée que l'eau de Cologne ou les produits de beauté soient soumis ou non à l'impôt de luxe, tandis que ce fait joue un rôle pour la simple ménagère. M. Marbach cite une série d'autres exemples à ce sujet. L'idée de fixer des limites de prix pour déterminer s'il y a luxe ou non se heurte à des difficultés pratiques considérables : plus l'impôt sera équitable grâce à des fixations de prix extrêmement nuancées, plus il sera compliqué et moins il rapportera à l'Etat. Du point de vue pratique, M. Marbach estime impossible la réalisation d'une telle idée (rien que pour fixer le prix à partir duquel chaque objet serait considéré comme du luxe, il faudrait des centaines de fonctionnaires).

Dans un chapitre spécial, M. Marbach rejette l'idée d'assujettir d'autres marchandises à l'impôt de luxe, par exemple les automobiles, les tarifs d'hôtels

<sup>1</sup> FRITZ MARBACH : *Luxus und Luxussteuer*. A. Francke A. G. Verlag, Berne 1948, 84 pages.

de luxe, les tableaux et les antiquités. Il aboutit à cette conclusion négative pour des raisons techniques, économiques et sociales. M. Marbach ne prétend pas qu'il soit absolument impossible de délimiter les marchandises qui sont de luxe ou qui ne le sont pas. Mais il croit que les moyens qui seraient nécessaires pour y parvenir seraient totalement disproportionnés à l'effet obtenu. En outre, les complications qui naîtraient de ce système susciteraient chez le contribuable l'impression que l'administration des contributions n'est plus qu'un vaste organisme destiné à l'ennuyer inutilement.

Ce n'est pas tant le luxe proprement dit que l'impôt de luxe lui-même qui crée des différences entre classes en rendant impossible aux milieux modestes, en raison de ses taux, l'acquisition de telle ou telle marchandise. Les disques de gramophone, les appareils de radio, les articles de photographie ne sont pas chez nous des « marchandises de riches ». En les frappant par l'impôt de luxe, on empêche certains de les acquérir, de telle sorte que l'on peut bien dire qu'on agrave de cette façon les différenciations entre classes.

M. Marbach relève ensuite que le luxe est indirectement imposé déjà de diverses façons, par des impôts cantonaux et communaux sur la consommation et le patrimoine (impôt sur les automobiles, sur les spectacles, etc.), puis par les droits de douane sur les marchandises de luxe, par l'imposition de l'alcool, par l'impôt sur la bière. Ces impôts de luxe « cachés » rapportent bien davantage que l'impôt de luxe proprement dit (moyenne des années 1936-39 : 206,5 millions contre 17 millions d'impôt de luxe). L'auteur tire de ces chiffres la conclusion que le luxe n'a un rendement fiscal intéressant que s'il est imposé en tant que « luxe général », c'est-à-dire que lorsque la masse de tous les objets non absolument nécessaires à l'existence est frappée. Or, toutes les propositions relatives à une imposition supplémentaire du luxe veulent une taxation de marchandises à faible consommation, dont le rendement fiscal serait insignifiant. M. Marbach consacre un calcul particulier à la question de l'imposition des automobiles. Une petite voiture paie en impôt (douane, ICHA, impôt de circulation, taxe de conducteur, droits de douane sur la benzine) 400 francs environ par an, une voiture moyenne 800 francs et une grande voiture 2900 francs.

M. Marbach examine également l'aspect économique de l'imposition de luxe ; il relève à ce propos que la marchandise de luxe est aussi un produit de qualité. Or, la production de qualité est celle qui requiert le plus de main-d'œuvre. Est-il opportun dans un pays comme le nôtre, dont la production est essentiellement de qualité, de rendre plus difficiles ses possibilités de concurrence en imposant par une taxation spéciale les marchandises type qu'il produit ? M. Marbach en conclut qu'il n'existe aucun argument économique valable en faveur de l'extension de la liste des marchandises assujetties à l'impôt de luxe, à moins d'en arriver à une économie strictement planifiée.

En ce qui concerne les raffinements à apporter à l'ICHA, M. Marbach estime qu'il n'est pas possible d'atténuer sensiblement cet impôt en compensant la perte de rendement qui en résulterait par une aggravation de l'impôt de luxe. Le « raffinement » de l'ICHA, ou bien entraînerait un rendement insuffisant, ou bien coûterait trop cher pour les dépenses administratives qu'il comporterait.

Se basant sur de très intéressants calculs, M. Marbach conclut qu'au point de vue social l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires vaut infiniment plus que sa réputation.

L'auteur ne méconnaît cependant nullement l'aspect psychologique et politique de la question. La suppression de l'impôt de luxe et le maintien de l'ICHA éveilleraient dans la population la fausse impression que l'on tient davantage compte des milieux aisés que de la grande masse du peuple. Et il en résultera que l'impôt de luxe, qui n'est pas spécialement populaire aujourd'hui, finirait par le devenir.

Pour M. Marbach, l'ICHA doit être maintenu sans extension de la liste des denrées exonérées. D'autre part, il faut renoncer à une aggravation de l'impôt de luxe, de même qu'à un allongement de la liste des marchandises qui lui sont assujetties. Bien plus, il conviendrait d'en exempter certaines marchandises qui lui sont actuellement soumises (divers articles cosmétiques, radios, etc.) et éventuellement de compenser la perte qui résulterait de ces exemptions par l'imposition des sous-vêtements en soie naturelle, des articles en peau de reptiles et des objets de véritable cristal.

R. DÉONNA.

### L'impôt sur le chiffre d'affaires en Suisse<sup>1</sup>.

La réforme des recettes fiscales de la Confédération — actuellement en pleine discussion — confère à la publication de M. Gerber un intérêt de premier plan.

Cette publication vient de paraître dans la collection des *Cahiers de l'actualité économique* dont la réputation ne cesse de grandir. Le nouveau fascicule des *Cahiers de l'actualité économique* expose avec simplicité et objectivité tout le problème de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Le lecteur y trouvera une analyse magistrale du développement et de la structure de l'impôt sur le chiffre d'affaires, des relations entre impôts directs et indirects et une étude hautement instructive sur la charge imposée au consommateur. Il y trouvera des précisions extrêmement intéressantes et utiles sur le système d'impôt sur le chiffre d'affaires, sur la question des transferts de l'impôt, sur l'impôt de luxe et les droits de douane.

L'ouvrage de M. Gerber contient une très riche documentation d'intérêt pratique et général. Il se lit agréablement. Rehaussé de tableaux inédits, il constitue une énorme recherche condensée, à la fois théorique et pratique. Aussi est-ce avec raison que le professeur Marbach, dans sa préface, a tenu à relever la compétence de M. Gerber qui est « du point de vue théorique et pratique, qualifié comme peu d'autres pour traiter le problème de l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires, car rares sont ceux qui, comme lui, disposent de connaissances aussi étendues dans ce domaine ».

Sans nul doute, l'intéressante étude de M. Gerber sera bien accueillie. Elle constitue un apport positif dans la recherche d'une solution du problème fiscal qui se pose aujourd'hui à chacun de nous.

<sup>1</sup> HANS GERBER: *L'impôt sur le chiffre d'affaires en Suisse*. Editions Radar, Genève 1948, 44 pages.

### Revue de droit administratif et de droit fiscal<sup>1</sup>.

Le dernier numéro de cette revue, très appréciée non seulement par les juristes, mais également par tous les milieux d'affaires, publie une étude de M<sup>e</sup> Robert Piaget, avocat et docteur en droit, intitulée *Droit public et droit privé* et en sous-titre « Quelques aspects de leur confrontation en droit suisse », la jurisprudence fiscale la plus récente relative à l'impôt pour la défense nationale, à l'impôt sur les bénéfices de guerre et à l'impôt sur le luxe ; la jurisprudence vaudoise en matière de police des constructions, ainsi que les dernières modifications des législations fiscales des cantons de Neuchâtel et de Berne.

### Die Stellung des Fremdenverkehrs in der Aussenwirtschaft unter besonderer Berücksichtigung der Schweiz<sup>2</sup>.

« La position du tourisme dans l'économie extérieure et dans l'économie extérieure de la Suisse, en particulier », voilà un sujet de taille que l'auteur s'est proposé d'examiner dans une étude très fouillée. Dans la première partie, il traite les fondements de son sujet en définissant ce qu'il faut entendre par « tourisme » et par « économie extérieure », en donnant un aperçu historique du développement du tourisme en Suisse, en exposant l'importance économique du tourisme et en tirant les conclusions qui s'imposent sur la manière de traiter le tourisme dans le cadre des échanges internationaux. Si le tourisme était encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'apanage des classes aisées, l'évolution technique, économique et sociale, provoquée en particulier par le chemin de fer, permit à des couches toujours plus nombreuses de la population de profiter du bonheur de voyager. Cependant, à côté du tourisme autrefois surtout individuel se développe le tourisme en groupe et en masse et ce sont pour finir ces déplacements massifs que les gouvernements ont assujettis à leur politique économique extérieure.

Dans la deuxième partie, plus technique et plus aride, l'auteur expose l'influence qu'exercent les principes d'ordre, appliqués dans l'économie extérieure, sur la position du tourisme au sein de l'économie extérieure et de la

<sup>1</sup> *Revue de droit administratif et de droit fiscal*. N° 1, 4<sup>me</sup> année, janv.-fév. 1948, publiée sous la direction de M. Henri Zwahlen, professeur aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel. F. Rouge & Cie S.A., éditeurs, Lausanne.

<sup>2</sup> Dr. rer. pol. Rudolf FONTANELLAZ, *Die Stellung des Fremdenverkehrs in der Aussenwirtschaft unter besonderer Berücksichtigung der Schweiz*. Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft, Heft 21, Bern, Verlag von Stämpfli & Cie, 1947.

politique économique extérieure. Il le fait en examinant la position dévolue au tourisme en cas de liberté des paiements internationaux, d'une part, et en cas de réglementation des paiements internationaux (contrôle des changes), d'autre part. Dans le système de liberté des paiements internationaux, le tourisme joue bien un rôle important au point de vue de l'économie extérieure et cela surtout dans le mécanisme destiné à rétablir l'équilibre économique ; il s'efface, en revanche, dans la politique économique extérieure qui tient avant tout à maintenir la liberté. Il en va autrement en cas de réglementation de l'économie extérieure. Le remplacement de l'automatisme dans les rapports économiques internationaux par la politique des traités force les gouvernements à tenir sciemment compte, dans leur politique économique extérieure, de toutes les particularités de l'économie nationale. C'est ainsi que le tourisme devient un facteur important de cette politique, du moins pour tous les pays qui ont besoin de touristes et pour les pays qui sont à même d'en fournir.

La politique touristique extérieure de la Suisse à l'égard des pays où les paiements sont libres et à l'égard des pays où il y a contrôle des changes est examinée ensuite dans la troisième partie de l'ouvrage fort intéressant de M. Fontanellaz. L'étude des conventions touristiques passées avec l'Allemagne et avec l'Italie permettent à l'auteur d'illustrer, par des exemples pratiques et typiques les théories exposées dans la deuxième partie.

La conclusion qui s'impose, tant à la suite de la partie théorique que de la partie pratique de l'étude de M. Fontanellaz, est que le tourisme international ne saurait trouver un essor normal que dans la liberté. Le contrôle des changes à l'étranger est synonyme d'esclavage puisqu'il n'y a pas de possibilité de sortir de son pays et de trouver ailleurs quelques semaines de bonheur. En adaptant sa politique économique extérieure à ces faits et en passant des traités économiques où la possibilité pour les étrangers de séjourner quelque temps dans notre pays est prévue, la Suisse fait somme toute œuvre humanitaire de premier ordre. Dans un monde où l'homme est ligoté, elle laisse une porte ouverte vers la liberté.

Tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent aux problèmes touristiques, liront avec profit l'étude fort bien documentée de M. Fontanellaz.

Ed. M. F.

### Le trafic des moyens de transport et la conjoncture économique en Suisse de 1901 à 1944<sup>1</sup>.

La collection des « Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft » vient de s'enrichir d'un document de valeur. En effet, s'inspirant d'études analogues faites à l'étranger, en Allemagne, en Hollande, et plus spécialement aux Etats-Unis d'Amérique, M. Baumgartner s'est attaché à analyser et à éclairer

<sup>1</sup> Jean-Pierre BAUMGARTNER : *Le trafic des moyens de transport et la conjoncture économique en Suisse de 1901 à 1944*. « Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft ». Cahier 25, Editions Stämpfli & Cie, Berne, 1947, 124 pages, fr. 7.—.

un domaine de l'économie des transports jusqu'ici négligé des auteurs de langue française, à savoir : l'étude des relations entre le trafic des moyens de transport et le cycle économique.

Passant successivement en revue les variations du trafic-marchandises et voyageurs des chemins de fer, des tramways, des funiculaires, des automobiles, de la navigation lacustre, de la poste et des avions, l'auteur les met en parallèle aux variations du cycle économique, et cherche à déterminer les caractéristiques constantes et répétées de leurs rapports. Il constate tout d'abord que l'économie suisse a passé par sept périodes successives d'expansion et de contraction, du début de ce siècle à 1945, et que les variations du trafic, sur la plupart des moyens de transport, correspondent plus ou moins grossièrement à celles de la conjoncture. Elles sont constamment plus accentuées que celles des critères fondamentaux de la conjoncture. D'une façon générale, le trafic-voyageurs accuse plus de résistance à suivre les variations de la conjoncture économique que le trafic-marchandises des chemins de fer exprimé en tonnes-kilomètres, lequel correspond continuellement et sans retard notable, de manière positive, au cycle économique. Il n'est cependant guère possible de prévoir rationnellement l'évolution du trafic des moyens de transport, même pour une période limitée.

Écrit dans un style simple et clair, bien construit, l'ouvrage condensé de M. Baumgartner vient incontestablement à point combler une lacune dans la littérature en français consacrée aux questions d'économie des transports. Nous en saluons avec plaisir la publication et lui souhaitons le succès auquel il a droit.

A. P.

### La publicité<sup>1</sup>.

Dans la vie économique d'aujourd'hui, il est peu de domaines qui aient pris, dans tous les pays, une extension aussi grande que la publicité ; elle est devenue un agent primordial de développement économique. Elle sert la société par la connaissance qu'elle lui apporte de l'existence et de la valeur pratique des produits de la pensée et du travail humains ; elle crée des besoins, engendre des habitudes, opère aussi bien en qualité de régulateur que de promoteur des échanges, stimule la concurrence, multiplie les richesses. Historiquement fille de la propagande, la publicité a maintenant acquis une certaine autonomie, et l'économie contemporaine (marché, concurrence, progrès technique, produits nouveaux, etc.), n'est plus guère concevable sans elle. Aussi sera-t-on content de posséder ce petit livre, paru dans la collection « Que sais-je ? » et qui, sous une forme rapide, décrit la technique psychologique et commerciale de la publicité et montre l'importance de son extension et de son rôle.

J. H.

<sup>1</sup> B. DE PLAS et H. VERDIER : *La publicité*, Presses universitaires de France, Paris, 1947.

### La comptabilité publique en Suisse, du budget au compte d'Etat<sup>1</sup>.

Si, pour travailler avec profit, l'entreprise privée s'efforce sans cesse de perfectionner la comptabilité dans le but de parfaire l'analyse des effets de son activité, il serait inadmissible que la corporation de droit public étant donné l'importance de son rôle dans la vie économique de la collectivité, ne cherchât pas constamment à améliorer l'instrument technique de son administration. M. Maurice Heimann, chef de service auprès de la section de caisse et de comptabilité du Département fédéral des finances et des douanes, expose dans son ouvrage les étapes déjà franchies dans ce domaine.

Très bien ordonnée, cette étude se divise en trois chapitres principaux :  
a) Méthodes comptables en usage de 1848 à 1947 ; b) budget et comptabilité ;  
c) étude du bilan.

Un aperçu descriptif renseigne le lecteur sur les méthodes comptables utilisées de 1848 à 1947. La comptabilité de la Confédération, tenue selon la méthode camérale jusqu'en 1914, est régie par le règlement sur l'organisation de l'administration des finances et la gestion de la comptabilité et des caisses fédérales, du 19 février 1877.

*Compte d'administration* et *compte général* constituent les deux subdivisions du compte d'Etat. Dès 1914, on substitue à la comptabilité simple la comptabilité double manuscrite qui subsistera jusqu'en 1939. C'est une sensible amélioration. La comptabilité double manuscrite se distingue de la méthode camérale en ce sens que l'écriture y est intégrale.

La comptabilité double facilite l'auto-vérification comptable, le contrôle du budget et de la trésorerie ainsi que les possibilités d'analyse de l'activité de l'administration. Aujourd'hui, des experts proposent de faire usage de la décalcographie pour toutes les écritures, depuis l'ordonnancement jusqu'à l'enregistrement. On l'appelle *comptabilité typoscrite sur fiches*, c'est-à-dire celle exécutée au moyen de machines munies d'un dispositif arithmétique permettant d'inscrire les montants enregistrés et les résultats des enregistrements. La machine à calculer est généralement doublée d'un clavier dactylographique en vue de l'enregistrement comptable à texte complet.

On prête généralement aux termes de *budget* et *comptabilité budgétaire* un sens un peu différent. Dans le deuxième chapitre, l'auteur définit avec précision le budget. Il en montre l'importance : « Le budget des recettes est de grande valeur en matière d'utilité financière et fiscale, car le pouvoir législatif, en le votant, approuve la nature des recettes et l'objet de la perception. » La forme du budget est essentielle. M. Heimann se plaît à dire que la Confédération a toujours en vue l'établissement du budget universel, mais reconnaît que, faute de règles impératives, on y est rarement parvenu.

Dans le système budgétaire de la Confédération ce sont les commissions permanentes des finances et du Conseil des Etats qui ont pour tâche de contrôler le budget, les crédits supplémentaires et le compte d'Etat. Malheureusement, il

<sup>1</sup> MAURICE HEIMANN : *La comptabilité publique en Suisse, du budget au compte d'Etat*.  
Editeur : Dr H. Lokay, Editions Radar, Genève 1947.

n'existe aucune loi sur l'établissement du budget de la Confédération ; les dispositions y relatives sont disséminées dans la Constitution, les arrêtés fédéraux et ceux du Conseil fédéral. Relevons que les principes budgétaires sont sauvagardés. En droit, sinon en fait, le budget de la Confédération est *financier*, de même que le compte d'administration.

La possibilité qu'ont les offices de demander le report sur l'année suivante de certains crédits partiellement ou totalement inutilisés ne signifie nullement que les crédits reportés ne sont pas périmés à la fin de l'année comptable ; ils ne servent en fait qu'à évaluer de nouveaux crédits également soumis à l'approbation des Chambres.

La règle annuelle appliquée au budget est donc celle de la *péremption annuelle des crédits*. Les dispositions en vigueur prescrivent expressément d'appliquer au budget le principe de l'*universalité* et celui du *produit brut*. Le principe de la *spécialité*, sans être énoncé, a toujours été appliqué au budget de la Confédération. L'innovation dans ce domaine est certainement le plan décimal des comptes, introduit pour la première fois au budget de 1940. Pour terminer la seconde partie de l'ouvrage, M. Heimann souligne les imperfections du budget général et présente de judicieuses suggestions.

L'exposé théorique du bilan, partie extrêmement bien faite, traite des qualités du bilan : continuité, clarté et sincérité.

Plus un bilan est clair, moins se fera sentir le besoin d'en changer la forme. On lui assurera même une certaine continuité. La conformité des désignations aux usages linguistiques et aux règles comptables fait partie de la clarté, mais la représentation inexacte du contenu des articles du bilan peut aussi bien porter atteinte à la clarté qu'à l'exactitude. L'interprétation subjective des titres ambigus a conduit maints offices fédéraux à des situations paradoxales. Dans ce domaine, on se heurte sans doute en Suisse à de nombreuses difficultés en raison du trilinguisme officiel.

L'intégrité, l'exclusivité et l'exactitude sont les trois principes constitutifs de la sincérité du bilan.

Quant à l'évaluation des articles du bilan, elle fait l'objet d'une étude fouillée. La valeur des articles du bilan est relative. Suivant le but que l'on se propose, les grandeurs économiques sont exprimées à la valeur de liquidation, de remplacement, d'acquisition ou d'usage. Tous les éléments constituant le patrimoine sont répartis en deux grandes catégories, actif et passif, divisées chacune en un certain nombre de groupes plus ou moins différenciés. Les éléments du bilan d'Etat sont ordonnés depuis 1940 de la manière suivante : liquidité décroissante pour les postes de l'actif, exigibilité décroissante pour les dettes. La numérotation de ces éléments repose sur la double classification — spécifique et administrative — des comptes.

Une analyse des valeurs actives, des dettes et des provisions ainsi qu'un « essai d'établissement du plan des comptes » terminent cette étude.

Dans sa conclusion, l'auteur relève que l'Etat doit posséder une comptabilité claire et détaillée, s'adaptant à la complexité de sa structure et de ses activités diverses pour concilier les intérêts opposés des divers groupes économiques qui le composent.

A. Mz.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous proposons de revenir dans un de nos prochains numéros :

JEAN-PAUL KOCH : *Le collectivisme devant l'expérience*. Editions F. Rouge & Cie S. A., Lausanne, 1948, 244 pages.

JEAN WEILLER : *Problèmes d'économie internationale. Les échanges du capitalisme libéral*. Presses universitaires de France, Paris, 1946, 232 pages.

OTTO LUDWIG RÖMER : *Die Saisonschwankungen im schweizerischen Fremdenverkehr*. Verlag Stämpfli & Cie., Berne, 1947, 146 pages.

EMIL KÜNG : *Die Wettbewerbslage der Textilindustrie im Rahmen der schweizerischen Volkswirtschaft*. Verlag der Fehr'schen Buchhandlung, Saint-Gall, 1948, 38 pages.

W. E. HINDERMANN, F. DETTWILER, E. WENZEL : *Guide assurance vieillesse et survivants à l'usage des employeurs et des assurés*. Editions Radar. Dr H. Lokay, éditeur, Genève, 1948, 158 pages.

HENRI ANGLADE : *Trafic postal et cycle économique*. Presses universitaires de France, Paris, 1946, 350 pages.

